

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 6 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

**Présents** : tous les membres en exercice

**Absent** : Mme Ingrid CHABOTIER et Mr David CREPIN

**Procuration** : Mr Roger VENDEVILLE a donné procuration à Mr Jacques DELATTRE et Mr Patrice CAUX a donné procuration à Mr Jérémy CARDON

La séance ouverte, Monsieur le Maire salut l'ensemble du conseil municipal ainsi que Mr CATOEN Guy Maire Honoraire présent. Puis, il présente l'ordre du jour.

Monsieur CARDON Jérémy est nommé secrétaire.

## DELIBERATIONS du 6 juillet 2020

### Objet : Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire souhaite que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 ne changent pas par rapport à celles de l'an dernier.

La taxe foncière (bâti) est de 12,91 % et la taxe foncière (non bâti) est de 33,51 %.

A savoir la taxe d'habitation n'existe plus.

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal accepte les mêmes taux d'imposition et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de la DGFIP.

### Objet : Subvention aux diverses Associations communales

Monsieur le Maire présente les 17 associations communales et les subventions attribuées à chacune d'entre elles. Les subventions seront imputées au budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide l'attribution des subventions et autorise Mr le Maire à inscrire les sommes au BP 2020.

### Objet : Vote du compte administratif, de gestion et affectation des résultats

Le 06/07/2020, réuni sous la présidence (1) de M. CARDON Jérémy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Jacques DELATTRE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		647 126,50 €	131 283,37 €			515 843,13 €
Part affectée à l'investissement	158 944,39 €				158 944,39 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	300 679,27 €	415 459,17 €	73 164,91 €	163 624,98 €	-205 239,97 €	
Totaux	459 623,66 €	1 062 585,67 €	204 448,28 €	163 624,98 €	-46 295,58 €	515 843,13 €
Résultat de clôture		602 962,01 €	40 823,30 €			562 138,71 €
	Besoin de financement		40 823,30 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DÉPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		40 823,30 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

40 823,30 € au compte 1068 (recette d'investissement) émission du titre avant le 30 juin 2020  
562 138,71 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM,

Pour expédition conforme,

Le Maire (lors du vote du compte administratif),

Le Maire (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

Mr Delattre Jacques

## **Objet : Vote du Budget primitif 2020**

Monsieur Jérémy CARDON 2<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances présente le budget primitif 2020 par chapitre et avec des graphiques. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement dépenses – recettes pour la somme de 873 173,70 € et en investissement dépenses – recettes pour 615 423.30 € soit un total global de 1 488 597 € pour les 2 sections

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal accepte le budget primitif 2020 et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires pour l'exécution du budget.

## **Objet : Fête Nationale**

Monsieur le Maire signale qu'une gerbe sera déposée au monument aux morts à 11 heures suivi d'un apéritif républicain aux abords de la mairie offert aux Elnoises et Elnois. A 12h30, le café du centre Madame et Monsieur Stéphane PRUDHOMME organise un cochon grillé à la Salle des Fêtes.

## **Objet : Contrat aidé**

Monsieur le Maire informe que pour aider Maurice VASSEUR, il faut un candidat en contrat aidé (PEC). Mr DUBUIS Dorian ayant déjà travaillé en stage pour la commune et ayant fait ses preuves, il s'est présenté en mairie pour le poste. Un rendez-vous est pris avec Pole Emploi pour étudier son parcours professionnel et voir s'il est possible de lui faire un PEC (Parcours Emploi Compétence). A partir de septembre, un autre contrat aidé sera mis en place pour aider à la cantine et garderie, Pôle emploi se charge de trouver des candidats.

## **Divers :**

- Mr Jean-Pierre GASPART signale que rue de la Brasserie, des voitures sont stationnées depuis un bon moment ? A qui elles appartiennent ? Pas de propriétaires ? Voir gendarmerie ou porter plainte pour stationnement gênant.
- Aussi, il y en a une autre, au niveau de la bibliothèque, et les ordures commencent à pousser à l'intérieur ?
- Mr Bernard VASSEUR propose dans ce cas, de faire le tour du village...
- A qui appartient le camping-car qui mobilise le parking de la salle des fêtes ?
- Mr Jean-Pierre GASPART demande un contrôle plus souvent des poubelles de la salle des fêtes car il y a de tout dedans jusqu'à de la ferraille et des jouets...
- Mme Nathalie COCQUEREL soumet une remarque qu'il lui a été faite à propos du ralentisseur installé Cité Médéric Merger : certaines personnes l'évitent en passant sur le côté, cela pourrait-être dangereux (accident) car ensuite, un fois le ralentisseur passé il y a plus d'accélération de la part des conducteurs. De plus, la faite de passer sur le côté en permanence, celui-ci est en train de se déceler de la route. Elle demande qu'un papier d'information soit fait à nouveau pour avertir les gens que les poubelles doivent être sorties la veille à 19 heures et non pas à 16 heures.
- Mr Claudy DEGAND informe qu'il a signalé à Mr Jean-Marie MILHAMONT que la gouttière à la salle des fêtes doit être bouchée car lors de grosses pluies, il y a de l'eau au niveau de la lampe au mur et l'eau rentre aux abords de la porte de cuisine. Jean-Marie va s'occuper de régler ce problème.
- Mme PRUVOST Marielle demande si quelqu'un a entendu parler de cambriolages sur la commune ? Non, juste, une information a été mise sur le site de la commune, pour que les gens soient plus vigilants en période estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.